

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 MARS 2022

La FNCCR et EDF signent un nouvel accord portant sur les contrats de concession dans les zones non interconnectées

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et EDF ont signé un accord-cadre portant sur un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture au tarif réglementé de vente dans les Zones Non Interconnectées au réseau électrique métropolitain (ZNI). Par cet accord, la FNCCR et EDF, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité dans les ZNI et fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés, réaffirment leur attachement à un modèle du service public de l'électricité basé sur la solidarité nationale.

La France compte 16 ZNI sur l'ensemble du globe, dont les Départements d'Outre-Mer (DOM) et la Corse. EDF est présente sur la majorité de ces territoires dans lesquels elle assure les missions de service public de la distribution et la fourniture au tarif réglementé de vente¹ au travers de contrats de concession. L'ensemble des clients dans les ZNI bénéficie des tarifs réglementés de vente. Cet accord établit un cadre contractuel rénové pour les relations entre le concessionnaire (EDF) et les autorités concédantes dans les ZNI, adapté aux enjeux de la transition énergétique et aux spécificités de ces territoires.

Le nouveau modèle de contrat tient compte des évolutions législatives, réglementaires ainsi que des nouveaux enjeux des territoires autour de la transition énergétique. Il s'inspire directement de celui issu de l'accord-cadre signé entre Enedis, EDF, la FNCCR et France Urbaine en décembre 2017 pour la métropole, tout en proposant des adaptations tenant compte des spécificités des ZNI.

Ce modèle de contrat pour les ZNI comporte plusieurs évolutions majeures :

- Un dispositif novateur de gouvernance des investissements, qui permet au concédant et au concessionnaire de partager une vision des ambitions à long terme, notamment en matière de qualité de service ;
- La valorisation du rôle des réseaux de distribution publique d'électricité pour le développement des énergies renouvelables et la mobilité décarbonée ;
- Une redevance de concession modernisée qui tient désormais compte de l'évolution des caractéristiques propres à concession et des enjeux liés à la transition énergétique ;
- Une répartition de la maîtrise d'ouvrage précisée dans le respect de l'équilibre existant.

Xavier Pintat, Président de la FNCCR, a déclaré à cette occasion : « *La FNCCR et EDF ont souhaité rénover le modèle de contrat de concession en vigueur dans les ZNI afin de réaffirmer leur attachement au modèle concessif français de distribution et de fourniture au tarif réglementé de vente, qui s'appuie sur la solidarité territoriale. Cette régulation permet de répondre aux défis de la transition écologique tout en assurant l'égalité de traitement et la péréquation.* »

Gilles Galléan, Directeur de la Direction des Systèmes Énergétiques Insulaires d'EDF, a déclaré : « *Dans les ZNI qui ont des ambitions de transition énergétique très fortes, le réseau public de distribution a un rôle majeur à jouer, notamment pour accueillir les énergies renouvelables en forte croissance. Ce nouveau modèle de contrat nous donne un cadre pour y travailler ensemble, concessionnaires et autorités concédantes.* »

¹ Hormis à Mayotte et les collectivités du Pacifique

La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins. www.fnccr.asso.fr

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91

À propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,5 millions de clients (1), dont 29,3 millions en France (2). Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 84,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ES (Électricité de Strasbourg) et SEI.

Contact presse : Service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37